

# Recherches, archives, quête de vérité et guérison

**Quel bilan après trois ans d'application de la *Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement ?***

Direction de soutien aux familles

Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

# Objectifs



- Un retour sur les réalités des familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement
- La diffusion de la Loi et des travaux de la Direction de soutien aux familles
- Le bilan de l'application de la Loi et des partenariats tissés plus de trois ans après son entrée en vigueur
- La présentation de cas concrets de collaborations porteuses avec des archivistes dans le cadre des recherches menées en application de la Loi

# Plan de la présentation

- À l'origine de la Loi : les familles
- L'application de la Loi
  - La Direction de soutien aux familles
  - Awacak – Petits êtres de lumière
  - Les partenaires et les collaborateurs
- La Loi
  - Une brève ligne du temps
  - Les principales dispositions
- L'accompagnement des familles et les collaborations
  - Bilan de l'application: les faits saillants
  - Des exemples concrets de collaborations porteuses
- Les autres mandats de la Direction de soutien aux familles
- Période d'échanges



# À l'origine de la Loi : les familles



- Retour sur les travaux de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA)
  - Décès d'enfants à la suite de leur admission en établissement
  - Disparitions d'enfants
  - Conclusions de l'ENFFADA (appels à la justice n° 20 et 21)
- Le contexte des recherches
  - Établissements de santé et pensionnats
  - (R)établir la confiance dans les institutions publiques ?
  - Quête de vérité et guérison

## L'application de la Loi / *Direction de soutien aux familles*

- Créée le **1<sup>er</sup> septembre 2021**
- **Mission initiale** : assurer une application de la Loi respectueuse des besoins des familles et accompagner les familles dans leur recherche de renseignements
- Plus précisément, assure la responsabilité :
  - du soutien aux familles dans les demandes d'accès
  - de la réalisation des enquêtes
  - du traitement des plaintes
  - de la préparation du rapport annuel
  - de la mise en place des partenariats nécessaires (établissements, ministères et organismes, congrégations religieuses, organisations autochtones, sociétés d'histoires, archives nationales, experts médicaux, etc.)

# L'application de la Loi / *Awacak – Petits êtres de lumière*

DIRECTION DE SOUTIEN  
AUX FAMILLES

- *Awacak* : « petits êtres de lumière »
- Mobilisation des familles concernées par la disparition d'un enfant autochtone, dans la foulée des témoignages de l'ENFFADA et des travaux législatifs entourant le projet de loi n° 79
- À ce jour, unique organisation de familles autochtones enregistrée, avec pour mandat d'accompagner émotionnellement et spirituellement les familles
- Partenaire de la Direction de soutien aux familles dans l'application de la Loi

# L'application de la Loi / *Les partenaires et les collaborateurs*

DIRECTION DE SOUTIEN  
AUX FAMILLES

- Les organisations membres du comité de suivi de la Loi (RCAAQ, CSSSPNQL, FAQ, CNA, Awacak, etc.)
- Le comité interministériel sur l'application de la Loi
- Le comité interministériel sur les exhumations
- Le réseau des accompagnatrices et accompagnateurs en santé et services sociaux
- Les institutions visées par la Loi et leurs archivistes
- De nombreux autres partenaires... et des partenariats à développer

## La Loi / Une brève ligne du temps

- Rapport final de l'ENFFADA: juin 2019
- Loi sur la pharmacie (projet de loi n° 31): hiver 2019-2020
- Début des travaux législatifs du projet de loi n° 79 : avril 2020
- Dépôt à l'Assemblée nationale : décembre 2020
- Adoption : 3 juin 2021
- Sanction : 4 juin 2021
- Nomination de M<sup>me</sup> Anne Panasuk: 8 juin 2021
- Entrée en vigueur et création de la Direction de soutien aux familles : 1<sup>er</sup> septembre 2021

# La Loi / Les principales dispositions



- **Objectif : soutenir les familles dans leurs recherches** de renseignements auprès d'un établissement de santé et de services sociaux, d'un organisme ou d'une congrégation religieuse (décès ou disparition à la suite d'une admission en établissement avant le 31 décembre 1992)
- **Un préambule** orienté vers la quête de vérité des familles, le processus de guérison, la collaboration et la mémoire collective des Québécoises et Québécois
- **Déroge à certains régimes d'accès**, en permettant notamment à différentes personnes de l'entourage de l'enfant de recevoir la communication de renseignements le concernant (régime particulier et recours)

## La Loi / Les principales dispositions (suite)

- Sous certaines conditions, prévoit des **pouvoirs d'enquête** en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37)
- Prévoit un accompagnement des familles dans **leurs démarches d'exhumation**
- **Mécanisme de plaintes** visant à effectuer des démarches auprès de l'établissement, de l'organisme ou de la congrégation religieuse concerné(e) afin d'améliorer les pratiques
- Mise sur pied d'un **comité de suivi de la Loi**
- **Rapport annuel déposé devant l'Assemblée nationale** au plus tard le 31 mars de chaque année, présenté au comité de suivi et aux communautés

# L'accompagnement des familles et les collaborations /

## Bilan de l'application: les faits saillants



DIRECTION DE SOUTIEN  
AUX FAMILLES

- 121 demanderesses et demandeurs à la recherche de 209 enfants.
- 369 demandes de dossiers médicaux.
- 17 demandes aux archives administratives adressées à des établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'à des hôpitaux.
- 215 demandes d'attestations adressées au Directeur de l'état civil.
- 168 demandes d'enregistrements de décès adressées au ministère de la Santé et des Services sociaux.
- 279 demandes adressées à des paroisses ou des cimetières.
- 80 demandes adressées à des congrégations religieuses.

# L'accompagnement des familles et les collaborations /

## Bilan de l'application: les faits saillants

DIRECTION DE SOUTIEN  
AUX FAMILLES

- 7 rencontres entre des familles et des médecins
- 1 troisième exhumation réalisée grâce à la collaboration entre la Direction de soutien aux familles, Awacak - Petits êtres de lumière, le Bureau du coroner et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.
- La présentation des principales causes de décès des enfants, de leur trajectoire médicale et de leur lieu d'inhumation.

# L'accompagnement des familles et les collaborations /

## Bilan de l'application: les faits saillants

DIRECTION DE SOUTIEN  
AUX FAMILLES

- **La fin des recherches : honorer la mémoire des enfants**
  - 4 cérémonies de recueillement à la mémoire des enfants organisées par la Direction de soutien aux familles au cours de la dernière année, à la demande des familles, dont 2 en présence d'Awacak - Petits êtres de lumière.
  - 2 cérémonies de réinhumation des enfants (après leur exhumation) organisées par des familles.
- 12 dossiers de recherches clos dans la dernière année.

# L'accompagnement des familles et les collaborations / Des exemples concrets de collaborations porteuses

DIRECTION DE SOUTIEN  
AUX FAMILLES

- L'entente de collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Exemples de recherches dans les archives nationales du Québec et du Canada
- Exemples de recherches dans les archives religieuses
- Exemples de recherches dans les archives médicales

# Les autres mandats de la Direction de soutien aux familles

DIRECTION DE SOUTIEN  
AUX FAMILLES

- L'Unité québécoise de liaison et d'information à l'intention des familles (UQLIF)
- L'accompagnement des familles d'enfants disparus ou décédés dans les pensionnats
- L'accompagnement des familles de personnes autochtones disparues ou décédées



# PÉRIODE DE QUESTIONS

## Site Internet

[Enfants autochtones disparus ou décédés | Gouvernement du Québec](#)

## Contacts

[julie.martel@mce.gouv.qc.ca](mailto:julie.martel@mce.gouv.qc.ca)

[florence.dupre@mce.gouv.qc.ca](mailto:florence.dupre@mce.gouv.qc.ca)

[soutienauxfamilles@mce.gouv.qc.ca](mailto:soutienauxfamilles@mce.gouv.qc.ca)